

AVIS DE COURSE NATIONAL JEUNE CATAMARAN 17 AU 20 AVRIL 2020 Aix les Bains GRADE 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux des classes ou séries cités ci-dessous :

Supports	Catégories d'âge
INC M : Tyka / HC Dragoon Xtrem/ Erplast M race / Topaz14 CX Spinnaker / RS CAT 14 XL Spinnaker / Hobie Cat T1 Spi / NEWCAT 14 Spinnaker / NEWCAT F1 Spinnaker	11*ans 12 à 14 ans
Nacra 15	12*** à 20 ans
SL 15.5	14 à 16 ans
SL 16	14** à 20 ans
HC 16 spi	14** à 25 ans

* Les benjamins de 11 ans sont acceptés dans cette catégorie sous réserve d'être en équipage constitué avec un sportif minime et assuré d'une prise en charge et d'un accompagnement par un entraîneur identifié.

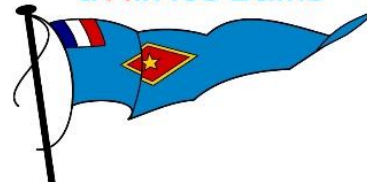
** Les minimes de 14 ans sont acceptés dans ces catégories sous réserve d'être accompagnés d'un entraîneur identifié.

*** Les minimes de 12 à 14 ans sont acceptés dans cette catégorie sous réserve d'être accompagnés d'un entraîneur identifié

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire via le lien ci-joint [Inscription](#) .
Inscription au plus tard le 30 mars avant 30€ de majoration.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs



- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes / Séries	Montant avant le 30 mars	Montant après le 30 mars
Toutes	120 €	150 €
Tarif comprend : Frais d'organisation, repas soirée équipages.		

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription :

Le 17 avril 2020 de 9h00 à 13h00

5.2 Jauge et contrôles :

Le 17 avril 2020 de 9h00 à 12h00

Equipage HC16: Le poids minimum requis pour tous les équipages est de 112,5 kg.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Le 17 avril 2020	14 h 30	Toutes
Les 18 et 19 avril 2020	11 h 00	Toutes
Le 20 avril 2020	10 h 00	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

5.5 Un challenge entraîneur en Voile Radio Commandée sera organisé lors des temps d'attente ou après les courses. Inscription le premier jour.

5.6 Programme social:

- Pot d'accueil le premier jour
- Repas coureur le samedi 18 Avril
- Palmarès et remise des prix après les courses, le dernier jour.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichés sur le tableau officiel et diffusées sur le site de Club, au plus tard le 17 avril 2020. www.cnva.com

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type banane, trapèze ou raid.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour tous les bateaux, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.



- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 à 12 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Les 3 premiers équipages de chaque support et le premier de chaque catégorie si il n'est pas sur le podium (masculin/féminin/mixte).

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. 13 REGLES DE SECURITE

13.1 Règle de sécurité pour la série Nacra 15

Conformément aux règles de Classe du Nacra 15, le port du casque est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre pour l'ensemble de l'équipage.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

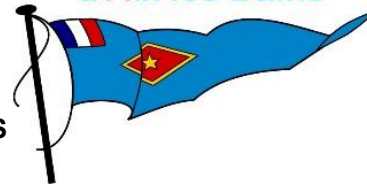
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CNVA Club Nautique de Voile d'Aix les Bains

Boulevard Robert Barrier le grand Port 73100 Aix les bains

04.79.34.10.74 @ :info@cnva.com

Pour toutes informations sur les hébergements :
www.aixlesbains-rivieradesalpes.com



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf